

SECRET

Q.G.A., 1.7.40

Protocole de la conférence
du 1.7.40, 1515,
Chez le Président de la Confédération

Objet :

Incidents aériens des
1., 2. et 4.6.40 et 8.6.

Présents :Conseillers fédéraux :

M.M. Pilet-Golaz	Général Guisan
Minger	Col.EMG. Logoz
Etter	Maj.EMG. Barbey
Baumann	
Wetter	
Celio	

M. Pilet-Golaz retrace les circonstances dans lesquelles la mission des Colonels Isler et Magron et le voyage de M. Burckhardt ont été décommandés. Il relate les explications fournies par M. de Pury à son retour de la Haye, via Berlin.

Notre réponse est attendue par le Ministre d'Allemagne le 1.7. à 1830.

" -La question qui se pose est celle-ci :
 "Que veut l'Allemagne ? Cherche-t-elle un prétexte pour nous attaquer ? Ou s'agit-il essentiellement d'une question de prestige ?

"La deuxième hypothèse paraît la plus vraisemblable. Divers indices parlent en sa faveur. Ce sont, entr'autres : le fait que l'Allemagne n'a pas cherché à nous attaquer dans le mouvement général de son offensive contre la France; le tour que prennent nos négociations économiques à Berlin...

"Quoi qu'il en soit et dans les deux hypothèses - prétexte d'attaque ou affaire de prestige - les conséquences sont douloureuses pour nous.

"Un refus nous placerait dans une situation très

⑤ 5795/160



- 2 -

grave. Il pourrait déclencher immédiatement diverses mesures militaires : bombardements de nos aérodromes, de notre territoire, sabotages, occupation partielle ou totale, etc... prise de gages (Bâle par ex.).

"Il s'agit de sauvegarder l'honneur - et de sauver l'avenir. Il faut essayer d'éviter tout incident pouvant déclencher une catastrophe - jusqu'à la signature de la paix.

"Certains indices feraient pressentir un règlement de comptes peut-être plus rapide qu'on ne l'escomptait.

"Cependant, nous franchissons un pas douloureux. Le Conseil fédéral vient de décider, à l'unanimité (moins la voix de M. Obrecht, malade) de répondre à l'Allemagne par la note No. 8.

(M. Pilet-Golaz donne lecture de cette note. Voir annexe).

"Mais, avant de la remettre, je veux entendre le Général."

M. Pilet-Golaz rappelle combien il est difficile d'atteindre, en ce moment, les personnalités dirigeantes allemandes, en cours de déplacement continu.

Il suppose que des instructions impératives ont été données, impliquant des délais déterminés, que "les bureaux" ne font qu'exécuter....Et il poursuit :

"....Mon impression est qu'il s'agit surtout d'une question de prestige - prestige du corps des aviateurs. Ce n'est pas pour une question de cet ordre que nous avons le droit d'exposer le Pays à des risques aussi certains, qui le vouerait à la disparition.

"De l'Italie, il n'y a pas grand chose à attendre en l'occurrence : elle n'est pas en mesure d'imposer sa volonté à l'Allemagne".

Le Général : "- Vous ne pouvez pas me demander mon consentement. Je ne pourrais le donner. D'abord, parce qu'il s'agit d'une affaire purement politique. Et puis surtout, parce que, si j'acquiesçais, je désavouerais mes aviateurs, dont les témoignages sont irréfutables, et, à travers eux, mon corps d'officiers, l'Armée. Les faits sont là.

"Entre les rapports de mes aviateurs et ceux des

Allemands - de bonne ou de mauvaise foi - impossible d'hésiter : les miens connaissent autrement mieux le tracé de la frontière.

"Je considère, moi aussi, que la démarche allemande est motivée, avant tout, par des raisons de prestige.

"Je pense enfin à l'avenir, au précédent redoutable que représente une telle concession.

"C'est pourquoi, comme Commandant en chef de l'Armée, je ne puis consentir à cette réponse.

"Mais je ne m'élèverai pas contre la décision du Conseil fédéral".

M. Pilet-Golaz : "- Votre réponse ne me surprend pas. Si elle eût été différente, elle n'eût pas été d'un soldat".

Le Général : "- Je reconnais qu'il faut mesurer les conséquences de cette réponse, et prévoir, si nous refusons, la mobilisation générale".

M. Pilet-Golaz : " -.....Et la guerre, inévitable.

"Encore une fois, nous ne voudrions pas aller contre vous, contre votre sentiment. Nous aurons trop besoin de l'Armée, bientôt peut-être, non seulement pour lutter contre un danger extérieur, mais aussi pour parer à un danger intérieur. Le chômage va se présenter comme un problème redoutable, qui pourrait engendrer des troubles.

"C'est pourquoi il ne peut être envisagé qu'une démobilisation partielle et graduelle.

" [au Général] Vous m'avez fait une réponse de soldat. Vous vous inclinez, sans y participer, sans y consentir, devant la décision du Conseil fédéral. Mais nous comptons que vous interviendriez avec l'Armée, fermement, sans arrière-pensée, si c'était nécessaire".

Le Général : "- C'est certain. Mais ne m'en demandez pas davantage, vis-à-vis de mes officiers, de mes aviateurs, de l'Armée.

"Je m'incline - et c'est tout".

Le Colonel Logoz propose d'introduire, dans la Note No. 8, la modification portée au crayon, dans la note

Accepté à l'unanimité.